COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/54*

Séance ordinaire du 11 Août 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.08.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.08.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*14*		

L'an deux mille quinze, le onze août à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉ : M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER

OBJET : ↳ Approbation du programme mixte et de réhabilitation de l'îlot de la Bourgade
↳ Approbation des dossiers d'enquête conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS)
↳ Demande à Madame Le Préfet des Alpes de Haute Provence l'ouverture des enquêtes conjointes correspondantes
↳ Autorisation à l'Etablissement Public Foncier Provence Côte d'Azur à être bénéficiaire de la D.U.P., à conduire les phases administratives et judiciaires et signer tous les documents se rapportant à cette opération

Monsieur Le Maire **RAPPELLE** que :

☞ Le Conseil Municipal a, par délibération n° 2013-02 du 05 mars 2013, autorisé Monsieur Le Maire de Mane à signer une convention d'intervention foncière sur le site de l'îlot Bourgade pour l'élaboration d'un programme mixte habitat et commerces avec l'Etablissement Public Foncier PACA,

☞ Le principe d'une Déclaration d'Utilité Publique, sur la base des réflexions exposées dans le cadre du concours d'idée sur la recomposition urbaine de l'îlot de la Bourgade et des espaces publics qui constituent les abords de l'îlot, a été approuvé par délibération n° 2014-23 du conseil municipal en date du 24 Avril 2014 et rendue exécutoire le 06 Mai 2014.

☞ le projet de Déclaration d'Utilité Publique était mis à disposition des conseillers municipaux

Programme de l'opération :

Un programme bâti d'environ 1600 m² de SDP regroupant 3 îlots :
-Des logements (environ 20) en locatif social
-Des commerces et locaux d'artisanat
-La requalification des espaces publics aux abords de l'îlot (place de la Bourgade, rue de la Bourgade, parvis de l'hôtel Dieu, cheminements piétons)

Monsieur Le Maire :

PRÉSENTE le dossier,

PRÉCISE que ce dossier a été établi en vue du lancement de l'enquête parcellaire conjointement avec l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols, relative à l'aménagement et la réhabilitation de l'îlot de la Bourgade.

L'enquête publique vise à :

-Préciser au public le projet et les conditions de son insertion dans son milieu d'accueil,
-Permettre à chacun de faire connaître ses remarques,
-Apporter des éléments d'informations qui sont utiles à l'appréciation exacte de l'utilité publique de ce Projet,
-Associer les citoyens à la décision administrative à venir.

Monsieur Le Maire **DEMANDE** l'autorisation de solliciter de Madame Le Préfet des Alpes de Haute Provence pour l'ouverture des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire emportant la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols.

Le Conseil,

Après avoir **OUÏ** l'exposé de Monsieur Le Maire,

APPROUVE le programme mixte et de réhabilitation de l'îlot de la Bourgade,

APPROUVE les dossiers d'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols relatifs à la présente opération,

SOLLICITE Madame Le Préfet des Alpes de Haute Provence pour l'ouverture des enquêtes conjointes correspondantes,

CONFIRME la décision de confier à l'Etablissement Public Foncier PACA la mission de maîtrise foncière du site et son engagement à mettre en œuvre une déclaration d'utilité publique dont le bénéficiaire sera l'E.P.F. PACA,

AUTORISE l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur à être bénéficiaire de la Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité, à conduire les phases administratives et judiciaires et signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE de FORCALQUIER
14 AOUT 2015
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/55

Séance ordinaire du 11 Août 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.08.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.08.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*14*		

L'an deux mille quinze, le onze août à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉ : M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER

OBJET : **Restructuration de l'Ilot de la Bourgade**
Ilot 1C – Maîtrise d'Oeuvre

Le Conseil,

Sur proposition du Rapporteur,
Considérant que l'îlot 1C doit être scindé en deux dossiers :

- Partie RHI (Résorption Habitat Insalubre) avec notamment la partie «Démolition »,
- Partie BATIMENT (Commerce + Logements)

ACCEPTE, à la majorité des voix (moins 1 abstention), de confier ces deux missions de maîtrise d'œuvre au Groupement SKALA/SEBC/SOL.A.I.R. dont le mandataire sera Monsieur Olivier CADART du Cabinet SKALA définies comme suit :

- **Partie RHI** – Estimation des travaux : 270 000 € HT
  - Taux de rémunération : 13,2 %
  - Forfait de rémunération : 35 640 € HT
- **Partie BATIMENT** – Estimation des travaux : 605 000 € HT
  - Taux de rémunération : 13,2 %
  - Forfait de rémunération : 79 860 € HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ces deux contrats de maîtrise d'oeuvre avec le Groupement SKALA/SEBC/SOL.A.I.R. dont le mandataire sera Monsieur Olivier CADART (Cabinet SKALA)

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
14 AOUT 2015
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/57

Séance ordinaire du 11 Août 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.08.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.08.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*14*		

L'an deux mille quinze, le onze août à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉ : M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER

OBJET : **Délégation au Maire**
Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil,

La délégation accordée par délibération du 29 Mars 2014 demande à être précisée concernant la passation des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 €.

Il est effectivement précisé que cette délégation s'applique pour les contrats annexes en amont de la signature des marchés de travaux ce qui inclut toutes les prestations des bureaux d'études et de maîtrise d'œuvre sans tenir compte du coût global de l'opération.

Il est également rappelé que les marchés de travaux dont l'ensemble des lots dépasse 50 000 € sera soumis au vote du Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ADOPTE ces précisions telles que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
14 AOUT 2015
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/58*

Séance ordinaire du 11 Août 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.08.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.08.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*14*		

L'an deux mille quinze, le onze août à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉ : M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER

OBJET : **Représentation des élus au sein de la Communauté de Haute Provence**

Le Conseil,

Vu la Loi 2015-264 du 09 mars 2015, notamment son article 4,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les dispositions de l'article L 5211-6-1 dudit Code,
Considérant le courrier du 1er Juillet 2015 de Madame Le Préfet des Alpes de Haute Provence,
Considérant la représentation dérogatoire que contient ce courrier,

Considérant la délibération du Conseil de Communauté du 6 Août 2015 proposant aux conseils municipaux des communes de la Communauté de Haute Provence d'adopter la représentation suivante :

1. Les communes dont la population est supérieure à 500 habitants sont représentées par quatre conseillers communautaires.
2. Les communes dont la population est inférieure à 500 habitants mais compte plus de 100 personnes sont représentées par trois conseillers communautaires.
3. Les communes dont la population est inférieure à 100 habitants sont représentées par deux conseillers communautaires.

A l'unanimité,

ADOPTE la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
14 AOUT 2015
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/59

Séance ordinaire du 11 Août 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.08.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.08.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*14*		

L'an deux mille quinze, le onze août à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉ : M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER

OBJET : **Décisions modificatives**
Virements de crédits

Le Conseil,

Considérant les prévisions du budget 2015,
Sur proposition du Rapporteur

AUTORISE les décisions modificatives suivantes :

A – Budget Principal – Fonctionnement – Virement de crédits + Ouverture crédits Recette :

Article/Opération à créditer	Montant	Article/Opération à débiter	Montant
Article 6132 *«Location immobilière»*	+ 14 000 €	**Article 022** *«Dépenses Imprévues»*	–14 000 €
Crédits à ouvrir			
Article 6132 *«Location immobilière»*	12 000 €	**Article 74718** *«Part. Etat Logement RHI»*	12 000 €
Total 6132	**26 000 €**		

B – Budget Principal – Investissement – Ouverture de crédits :

Considérant l'attribution de nouvelles subventions.

Article/Opération à créditer	Montant	Article/Opération à débiter	Montant
Article 2313-228 *«Eglise St André 3° Tr.»*	+ 135 000 €	**Article 1321-228** *«Subvention DRAC»*	–135 000 €

C – Budget Eau et Assainissement :

Article/Opération à créditer	Montant	Article/Opération à débiter	Montant
Article 658 *«Chges diverses de gest° courante»*	+ 100 €	**Article 022** *«Dépenses Imprévues»*	–100 €

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
14 AOUT 2015
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/60

Séance ordinaire du 11 Août 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.08.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.08.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*14*		

L'an deux mille quinze, le onze août à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉ : M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER

OBJET : **Classe Rousse du 16 au 20 Novembre 2015**

Le Conseil,

Considérant le projet de classe rousse organisée pour la semaine du 16 au 20 Novembre 2015 à laquelle participeront 39 élèves,

Considérant la demande d'autorisation déposée auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale à Digne les Bains,

Considérant le plan de financement qui prévoit une subvention du Conseil Départemental et du Conseil Régional,

A l'unanimité,

ADOPTE le projet pédagogique dont le coût s'élève à la somme de 9 606 euros,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût du projet	FINANCEMENT				
	Commune	C.Départemental	C.Régional	Ass. Parent Elèves	Part. Familles
9 606 €	3 524 €	780 €	2 100 €	277 €	2 925 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
14 AOUT 2015
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/61

Séance ordinaire du 11 Août 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.08.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.08.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*14*		

L'an deux mille quinze, le onze août à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉ : M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : Mme Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER

OBJET : **Location et remboursement de caution**

Le Conseil,

Considérant les demandes de locations et le départ de locataire,
A l'unanimité,

AUTORISE les locations suivantes :

1 – **Appartement Rue du Barri** :

Location à M. Jean-Luc DELEUIL à compter du 1er Septembre 2015
Coût du loyer : 400 €

2 – **Appartement Im. BOUCHET – Le Grand Chemin** :

Location à M. et Mme EYRAUD à compter du 1er Octobre 2015
Coût du loyer : 450 €

3 – **Appartement Im. BIZOT** :

Location à M. et Mme BRESSON à compter du 1er Janvier 2016
Coût du loyer : 420 €

AUTORISE le remboursement des cautions sous réserve d'un état des lieux satisfaisant

1 – **Appartement Im. BOUCHET** :

La caution versée par M. JAMAI Mohamed et FRAUSTY Roxane soit la somme de 415 € versée le 13.09.2011
Titre n° 377/Bd 34

2 – **Appartement Mairie 2ème étage** :

La caution versée par Melle AZZOUK Maryline soit la somme de 250 € versée le 30.01.2008 – Titre n° 109/Bd n°8

3 – **Appartement Im. CHAGNAUD – 1er étage** :

La caution versée par Melle LAGET Julie sour la somme de 187 € versée le 13 Août 2014 – Titre n° 432/Bd n° 29.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
14 AOUT 2015
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.